

Compte Rendu du Comité Social Économique du 18 avril 2024

1/ Le point économique :

Les infos à retenir :

- Le mois de mars : CA quasi stable, marge en baisse, dépenses en baisse (grâce aux économies d'énergie), le ROC est en baisse sur ce mois encore.
- Au cumul CA total et marge en recul vs l'année dernière, les dépenses sont également en baisse (ça c'est une bonne nouvelle).
- Cuisine : CA et Marge en hausse, ROC en net progression sur le mois de mars. Au cumul un CA en légère baisse, mais tous les autres items sont au vert.

2/ Points divers

- **Désignation d'un Représentant de Proximité (RP)** des départements 11/30/34/66 : félicitations à **Rachida El Haddoudi** qui représentera désormais les salariés de ces départements au nom de la **CAT DGE 😊 POUR 20 Abstentions 2**
- **Consultation** sur le projet de **cession du magasin de Vichy** : Information faite durant le CSE du mois précédent **CONTRE 22**
- **Information** sur les projets de ventes immobilières des sites de Perpignan et de St Martin d'Hères : la **CAT DGE** s'inquiète, comme chaque fois, de ce type de décision court terme qui déshabille la filiale de ces possessions et nous met à la merci des bailleurs. La bonne nouvelle c'est que ces ventes viendront gonfler l'enveloppe 2025 de la *Participation*
- **Information** sur le changement de **décompte des jours de congés payés en ouvrés** au lieu d'ouvrables à compter du 1er juin 2024 : **on pourrait en rire si ça n'était pas si grave de constater que l'Entreprise navigue à vue** et ça n'est pas faute de la dire régulièrement ! Pour faire simple : ben on repasse à la pose des cp comme nous le faisons depuis toujours ... 5 cp = 1 semaine ... plus simple pour tout le monde, un *CET* qui ne pose plus question ... bref, tout ça pour ça ...
- **Bilan** du bilan du *double run* IAD et Ateliers : la copie rendue par la Direction ne satisfait aucun des membres du CSE, les chiffres donnés ne sont pas ceux qui ressortent des interrogations terrain, de nombreux salariés (notamment dans les régions *centre DGE*) perdent de l'argent et on nous annonce le contraire. L'ensemble des OS demande des chiffres détaillés et une prise en compte des problèmes remontés par les élus.



- **Information** en vue de la Consultation sur la situation économique et financière de Darty Grand Est



Cette information n'est pas anodine car elle résulte d'une demande des OS suite à notre mail envoyé en commun avec la CFCT DGE et concernant les questions évoquées ci dessous.

- les flux entre Fnac Darty Service et l'UES Darty Grand Est sur chaque filière.
- les sommes remontées à Fnac Darty Service par chaque filière de Darty Grand Est.
- les sommes reversées par Fnac Darty Service à chaque filière de Darty Grand Est.
 - l'impact sur le service de livraison payant et les remises accordées.
 - les économies faites sur DGE depuis la création de cette Société.

Cette information n'est pas anodine car elle a permis d'inscrire également à l'ordre du jour le recours possible à un Cabinet d'Expertise indépendant. **Pourquoi une telle démarche, jamais entamée auparavant ?**

Parce que la confiance est rompue avec le Groupe, qu'aucune de nos questions ne reçoit de réponse pertinente, aucune de nos remarques n'est plus prise en compte et parce que le partenariat ça doit fonctionner dans les deux sens normalement ...

- **Désignation d'un expert dans le cadre de la Consultation économique et financière** de l'entreprise conformément à l'article L2315-88 du Code du travail : **POUR 20 - CONTRE 2** (CFE-CGC)
- **Choix du cabinet d'expertise** : le Cabinet Syndex est choisi à l'unanimité.

C'est une première et ce n'est pas faute d'avoir averti !

Dans les esprits et dans les faits, le recours à un cabinet d'expertise comptable indépendant n'est pas une démarche facile à effectuer, à force de dire que le dialogue social se tend, à force de ne plus être ni écouté ni entendu l'inévitable s'est produit.

Cette démarche s'inscrit dans une quête de compréhension et ne remet aucunement en cause, pour la **CAT DGE**, la confiance qu'elle peut avoir dans les agissements de notre pôle RH/Paye filiale, il n'en va pas de même en ce qui concerne les agissements du Groupe qui nous dirige.

La procédure va durer 2 mois, à l'issue nous aurons peut être les réponses aux questions que nous nous posons ou peut être pas, nous aurons, en tout cas, la satisfaction d'être aller au bout d'une démarche qui s'inscrit dans le cadre de **vosre représentation**.



- La **CAT DGE** relève que dans certaines PF les livreurs doivent inverser les charnières avant leur tournée, le « fini-parti » étant annoncé comme une coutume à laquelle il faut mettre un terme, comment doit réagir un livreur qui ne pourrait pas finir sa tournée dans les horaires impartis ? Comment vont être calculées les heures désormais ? La Direction indique que le principe normal de démodulation s'applique.
- S'il n'y a pas de règle établie, la **CAT DGE** souhaite savoir quel est le nombre maximal de collaborateurs qu'un CDGT doit gérer selon vous ? Par principe la Direction indique une base de 10 techniciens.
- Depuis bientôt 4 mois, la **CAT DGE** demande à ce que les jours travaillés apparaissent sur les feuilles de paye, qu'en est-il à date ? Ça n'est pas prévu mais c'est consultable sur *Euroquartz*.
- La **CAT DGE** demande un rappel du rapport hiérarchique, qui selon nous n'existe pas, entre les ACR et Chefs Produits Services vis à vis des encadrants en magasin. La Direction indique que ces rapports sont transverses et non hiérarchiques, nous demandons que ceci soient bien rappelé à tous les encadrants.
- Variable des Responsables Pôle Services : la **CAT DGE**, qui l'a déjà évoqué, revient sur le sujet de la démarque magasin impactant la rémunération variable des RPS. Nous vous demandons de supprimer de ce calcul la démarque liée au vol sur la surface (au moins) puisque notre Enseigne ne dispose pas de vigiles contrairement à d'autres Enseignes du Groupe. A date, la Direction s'y oppose, il va falloir revenir sur le sujet donc
- La **CAT DGE** souhaite une explication concernant l'écart de rémunération de la *DMax essentielle* entre le GEM et les autres rayons ? C'est une stratégie d'entreprise ... pour nous **c'est une honte !**
- LA **CAT DGE** demande des informations concernant l'acquisition de jours de cp pour les salariés en arrêt maladie (amendement voté à l'Assemblée Nationale le 18 mars). La Direction attend l'édition la Loi.
- **Si vous voulez mettre des jours dans votre CET** il faut attendre que l'exercice se termine (fin mai) et le faire directement depuis le *Portail RH*.
- On nous annonce qu'un groupe de travail national a été formé pour réfléchir sur une éventuelle réforme du système de rémunération des vendeurs, un travail sur le long terme.
- Le sujet de la pose/inters IAD des 55" refait surface : les DZ affirment que ces poses/dépannages peuvent être réalisés seuls, branchements etc compris chacun appréciera.



- Suite aux réunions sur la nouvelle *DMax*, nous avons été informés que les techniciens avaient la possibilité de vérifier depuis quand les appareils étaient en pannes et qu'il était interdit de proposer à la vente le service de réparation « Dartymax » pour ce produit. Si cette information, donnée en formation, sur l'appareil du SAV qui arrive à donner une date de panne est fautive, pouvez-vous faire le nécessaire pour arrêter cette rumeur car en cas de litige, ça sera parole du collaborateur contre celle du client ? Cette information est fautive selon la Direction.
- Le taux de Participation 4,11% et l'Intéressement 0,26% (+47€) 4,37% du brut total annuel (+47€), un peu mieux que ce qui avait été annoncé finalement.

3/ Activités sociales et culturelles

- Présentation des **comptes 2023 validés** par l'expert comptable.
- Nous vous rappelons que votre CSE vous permet d'accéder gratuitement aux cours en ligne SKILLEOS : préparations tous permis, soutien scolaire, cours de langues, d'informatique, cours de cuisine, d'instruments de musique etc etc ...
- Le **site du CSE** a changé il y a quelques mois vous le savez, n'hésitez pas à naviguer dessus afin de découvrir toutes vos nouveaux avantages !
- Le jeu, annoncé le mois dernier, est confirmé pour début juin. Pensez à bien regarder votre adresse mail pro lorsque le **CSE DGE** vous envoie un mail pour en connaître ses modalités (et les annonces du CSE en général).
- L'inscription aux **Journées Détente** sera possible à compter du 26 avril 2024.

Vos élus CAT DGE au CSE

- Pascal Gaire (Trésorier du CSE / Délégué Syndical)
- Pascal D'Arienzo (Elu CSE / Délégué Syndical)
- Thierry Dancé (Elu CSE / Délégué Syndical)
- Jérôme Bernardi (Elu CSE / Délégué Syndical)
- Christine Bonnier (Elue CSE)
- Gaëlle Marchis (Elue CSE)
- Carole Evrard (Elue CSE)
- Sylvain Ravoisier (Elu CSE)